

Interpellation « Rendre Public les procès-verbaux des séances de la Municipalité »  
de Pascal Kotté

En vertu de la loi sur l'information et la transparence (LInfo), notamment son article 8 et suivants, la Municipalité envisage-t-elle ou est-elle prête à étudier la possibilité de rendre public ses procès-verbaux (PV) et les ordres du jour de ses séances ?

Cette démarche de transparence permettrait de renforcer la confiance des citoyens envers leurs représentants et de promouvoir une gouvernance plus ouverte et participative. En rendant ces documents accessibles, les citoyens pourraient mieux comprendre les décisions prises et les raisons qui les sous-tendent.

Bien entendu, il est impératif que les informations sensibles soient soigneusement caviardées afin de respecter les obligations légales et de protéger les intérêts légitimes de notre commune.

La transparence administrative constitue un pilier fondamental de notre démocratie et contribue à une gestion plus efficace et responsable des affaires publiques.

Merci d'avance pour votre réponse et votre engagement envers la transparence.

Pascal Kotté